



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-085

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

réglementation de la circulation

Carnaval de l'école Pasteur le 20 mars 2026

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion du rassemblement des élèves de l'école Carnot à l'occasion du carnaval qui se déroulera le vendredi 20 mars 2026,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le cortège partira de la place Lamartine. Défilé place Lamartine et la rue Léo Lagrange jusqu'à la salle Charles Cattez de 13H30 à 15H.

Article 2 : La circulation des véhicules sera autorisée dans le sens du cortège sans toutefois le doubler.

Article 3 : L'organisateur de la manifestation, soit Monsieur POUPE de l'école devra prendre toutes les dispositions au bon déroulement de la manifestation.

Article 4 : La ville d'Isbergues décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 5 : Ampliation de l'arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication

Fait à ISBERGUES, le 19 MARS 2026

Le Maire,


David THELLIER

Publié le 19 MARS 2026